Département du Loiret - Arrondissement d'Orléans - Canton de Châteauneuf sur Loire

SEA SMAGY

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 22 Décembre 2017

Date de convocation: 15/12/2017

Fiche de présence :

P : présent E : excusé R : représenté

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	Е	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	Е
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	Е
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	Е
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 17H30

Secrétaire de séance : PELLETIER Lucette

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 27 Octobre 2017

Ordre du jour :

- Tarifs 2018 & rapport d'activité 2016
- Engagement de crédit avant BP 2018
- Mise en place du RIFSEEP.
- Affaires diverses.

• Tarifs 2018 & rapport d'activité 2016 :

Le Président informe le Conseil des tarifs eau et assainissement pratiqués par les communes du Val de Sully et compte tenu des différents indices des prix à la consommation pour les services, propose une augmentation comprise entre 1 et 2% pour les fournitures et prestations AEP et EU.

Pour l'eau potable, afin de se rapprocher des tarifs minimums préconisés par l'AELB (>1€) et par le Département (>1.15€) pour bénéficier de subventions éventuelles, le Président propose un prix moyen de 1.11€ /m3 correspondant à un prix unitaire de l'eau de 0.64€ /m3 et un abonnement annuel maintenu à 50€.

Pour l'assainissement, notre tarif étant supérieur au minimum préconisé par l'AELB (>0.70€) et par le Département (>1.30€), le Président propose de reconduire le tarif 2017, soit un prix moyen de 1.72€ /m3 correspondant à un prix unitaire de l'eau traitée de 1.14 €, et un abonnement annuel maintenu à 70€.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve les tarifs 2018 et la délibération 2017-13.

Le rapport d'activité de l'année 2016 est communiqué aux membres du Conseil et une copie remise aux maires des 2 communes.

• Engagement de crédit avant BP 2018 :

En prévision de l'exercice budgétaire 2018, le Président sollicite l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement du budget 2017. Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve la délibération n°2017-12.

• Indemnités du Trésorier :

Le Président rappelle que l'indemnité de conseil sollicitée par la Trésorerie s'élève à 391.08€. Après délibération, le Conseil décide d'accorder 50% de l'indemnité sollicitée pour l'année 2017 et approuve la délibération 2017-14.

• Mise en place du RIFSEEP :

Le président rappelle que le Comité Technique du CDG 45 ayant approuvé la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP le 12 décembre, il appartient maintenant au Conseil Syndical de l'instaurer. Après l'énoncé des montants de l'IFSE et du CI, le Conseil après délibération et à l'unanimité, approuve la mise en œuvre du RIFSEEP et la délibération 2017-11.

• Télégestion Centralisée des Postes de Relevage :

Le Président informe le Conseil que 2 entreprises sur 4 consultées, ont répondues à la consultation émise le 20 novembre. Offre Véolia : 47084€ HT, offre L'Eaum'Elec : 42160€ HT. La mise en place de ce Système de Télégestion Centralisée des PR peut être éligible aux subventions de l'AELB, du Département et la DETR. Après délibération, le Conseil à l'unanimité approuve les demandes de subventions et la prise des délibérations 2017-15 et 2017-16.

• Affaires diverses :

- ✓ Reprise des compétences eau et assainissement : Rappel des derniers rebondissements : En octobre, l'AMRF demande au Gouvernement et au Président de l'Assemblée Nationale de maintenir les compétences eau et assainissement dans les compétences facultatives des Comcom. Une pétition en ligne est ouverte pour s'opposer au transfert obligatoire. Fin novembre le Premier Ministre ouvre la possibilité de maintenir la compétence au niveau des communes, « durant une période transitoire ». Le 21 décembre une proposition de loi est déposée à l'Assemblée pour définir la mise en place d'une minorité de blocage qui permettrait de s'opposer au transfert, dès lors qu'elle rassemblerait un quart des communes de l'EPCI représentant au moins 20% de sa population. Dans ce cas le transfert obligatoire serait reporté au 1^{er} janv. 2026. Un transfert étant possible au 1^{er} janv. 2020, il est prudent de continuer de s'y préparer.
- ✓ Convention d'assistance technique: Le département nous informe que le SEA redevient
 éligible à l'assistance technique et nous propose une Convention d'assistance dans le
 domaine de l'assainissement collectif. Le SEA accepte la convention pour un montant
 annuel de 789€ HT.
- ✓ **Réseau des Brosses :** Un compte rendu détaillé avec propositions de réhabilitation nous a été remis par SARP le 9 novembre. Ce rapport fait état de 4 habitations dont les gouttières sont raccordées au réseau EU. Un courrier sera adressé aux propriétaires pour mise en conformité. Une copie de ces demandes sera transmise à la mairie de Saint Martin. Les travaux de réhabilitation du réseau seront entrepris après l'inspection de la partie sud du réseau alimentant le PR des Brosses. Un devis pour contrôle vidéo et à la fumée a été reçu.
- ✓ **Pose des compteurs radio :** Le Président informe le Conseil de l'état d'avancement, le Conseil demande de mettre en œuvre les moyens pour assurer la pose du solde des compteurs radio pour l'échéance du 1^{er} janvier 2020.
- ✓ PC pour sauvegardes automatiques : L'ancien PC a été reconverti afin de réaliser des sauvegardes régulières des fichiers informatiques du SEA. Il a été installé dans un local annexe à l'accès sécurisé.

La séance est levée à 20h00. Fin du compte rendu

Le Président, Le Secrétaire, Les Membres,